Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Département de la Drôme

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 026-200090629-20260930-DEL_2026_35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	9
Votant	9

Date de convocation : 21/09/2026

Déclaration d'engagement dans le projet dit « des minimis »

Délibération n°35-2026

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à quatorze heures en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Samuel BARON, François FAURE, Patrick GAUTHIER, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Gilles MORGUE, François ORLOWSKI, Patrice REBOULLET

Excusés et absents :

Le Président rappelle aux membres du bureau syndical :

- Que le SIEPVG porte un projet d'accompagnement des agriculteurs sur les trois aires d'alimentation de captage suivantes : Albon (Les Prés Nouveaux), Manthes (l'Ile et Montanay) et Saint-Rambert-d'Albon (Les Teppes – Bon repos) suite au succès du projet pilote lancé en octobre 2025
- Il propose chaque année, pendant 3 ans, un appel à projet aux agriculteurs qui ont au moins 3 ha sur une de ces aires d'alimentation de captage par le biais de l'envoi d'un courrier, d'un mail et l'organisation de réunions publiques
- Les agriculteurs lauréats – 10 par an – peuvent bénéficier d'un accompagnement technico-économique (5 jours par an) et financier (3000€ maximum par an) sur 3 ans.
- La durée totale du projet est donc de 6 ans avec 3 lancements successifs d'appel à projet, un premier versement en 2027 et un dernier versement en 2032.
- Les engagements respectifs des agriculteurs et du SIEPVG sont définis dans une convention bilatérale sur 3 ans avec une feuille de route qui définit les itinéraires techniques et objectifs de moyen en annexe renouvelée chaque année.
- Ce projet utilise le dispositif des aides aux minimis pour pouvoir effectuer des versements directs aux agriculteurs.
- Le SIEPVG a demandé à l'Agence Rhône Méditerranée Corse un financement pour la partie accompagnement technico-économique par le biais de ses financements annuels de l'animation captage prioritaire
- Le SIEPVG a demandé à CNR un financement par le biais de ses plans 5Rhône pour la partie accompagnement financier

Vu :

- Le dispositif des aides aux minimis dans le cadre du règlement (CE) n°1535/2007 de la Commission du 20/12/2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles.
- Le partenariat existant entre la Commune de Saint-Rambert-d'Albon et le SIEPVG pour l'animation sur l'aire d'alimentation du captage

Considérant :

- La réponse positive de CNR à la demande de subvention du SIEPVG
- L'accord de principe de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour financer l'accompagnement technique par le biais des feuilles de route annuelles.
- La demande de la Commune de Saint-Rambert-d'Albon que le SIEPVG assure l'entièreté de la gestion du projet, notamment l'interface avec l'agriculteur, avec une compensation pour le coût de gestion

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 026-200090629-20260930-DEL_2026_35-DE

- Le plan prévisionnel de financement ci-dessous

	Agence de l'eau		CNR		Syndicat		Total
Financement	Pourcentage	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage	Total	
Animatrice captage	70%	73 802 €	20%	21 086 €	10%	10 543 €	105 431 €
Coût gestion	70%	9 225 €	20%	2 636 €	10%	1 318 €	13 179 €
Conseil technique	70%	226 864 €	20%	64 818 €	10%	32 409 €	324 092 €
Aide directe et presta	0%	0 €	46%	131 460 €	54%	156 540 €	288 000 €
Total	Total	309 891 €	Total	220 000 €	Total	200 811 €	730 702 €
	Part totale	42%	Part totale	30%	Part totale	27%	100%

Après en avoir délibéré, le bureau :

- **APPROUVE** un engagement à hauteur de 200 900€ pour le projet dit « des minimis » entre 2027 et 2032
- **APPROUVE** le principe d'une convention avec CNR pour le financement du projet
- **APPROUVE** le principe d'une convention avec la Commune de Saint-Rambert-d'Albon pour la gestion du projet sur son aire d'alimentation de captage
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au même jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE